Code Soleil. MORALE PROFESSIONNELLE

Chapitre I → L'ÉDUCATEUR

La vocation

Se convaincre de la grandeur de son rôle.
- Être l'éducateur - le moralisateur, le philosophe.
- Par delà les murs, il lui appartient d'être le guide intellectuel et social de la collectivité. Cela confère une dignité - une autorité - des devoirs.

Première faute à éviter : Isolement dans la classe.

La Culture personnelle

- Règle de conduite : S'intéresser à tout ce qui entoure.
- S'instruire constamment : "il cultive son jardin".
- Enseigner et apprendre soi-même
- La vocation implique une constante recherche de l'âme enfantine à la lumière de sa propre curiosité intellectuelle.
- Exercer son esprit critique sur soi-même : s'affranchir des idées préconçues. S'imposer les disciplines.
- Contact avec la vie populaire :
  - Observation et pénétration du milieu.
  - Se mêler aux jeunes
  - Savoir rester jeune pour conquérir les jeunes
- L'éducateur est l'homme, le modèle.
- Leur donner sans cesse l'ex. de la volonté et persévérance dans l'effort.
  « La joie de l'âme est dans l'action" (Shelley
- Rester en contact avec les collègues.
  Pédagogie = science positive → sur l'expérience

But des conférences = communiquer et s'éclairer par la discussion
- Nécessité de participer aux réunions syndicales ou autres.
- ~~Savoir~~ d'être le "pédagogue" et devenir "éducateur.

Préparer la classe (le moindre effort est toujours suivi du moindre résultat)

Savoir enseigner, c'est communiquer à autrui ce que l'on sait, mais d'une manière ordonnée, claire, prenante en adaptant la forme, le ton, le geste à la compréhension de l'auditoire, en dosant la qualité et la quantité de l'on son niveau.
- Perpétuel recommencement
- Expérience de la classe vivante - Suivre l'activité spontanée des enfants / dégager et affermir leur personnalité

Les instruments de travail

- D'abord les manuels : "Le livre est fait pour vous et non pour le livre. Il est votre conseiller et votre guide, mais c'est vous qui devez rester le guide et le conseiller par excellence de vos élèves." (J. Ferry)
- l'élève doit observer et agir, être curieux de savoir.
- cinéma. appareils de projections fixe - phonographe avec disques - outillage du T. M. imprimerie - et radio-Télévision

La maîtrise de soi

« La colère est un aveu d'impuissance », (Renouvier)
« On ne règne sur les âmes que par le calme" (Legouvé)
L'enseignement est une longue patience.
- Education de ses nerfs d'abord.

La conscience professionnelle

- S'améliorer soi-même pour perfectionner et rajeunir son enseignement
- Se rendre supérieur à sa tâche, pour la mieux accomplir.
- Reporter sur la classe les disciplines que l'on acquiert sur soi-même ;
- Considérer le labeur quotidien comme une œuvre d'art que l'on parachève avec joie parce qu'on l'aime.
- Le droit de grève est reconnu à tous les citoyens de la nation.

Chapitre II

La vie privée de l'Instituteur.

« Soyez des hommes »

Etre irréprochable dans sa tenue et dans sa conduite privée.
- "Pour que l'éducateur moral soit égal à sa tâche, il faut qu'il soit lui-même ce qu'il enseigne qu'on doit être." (Boutroux)

Montrer à ses élèves que devant la loi du devoir, tout le monde est pareil.
- Enseigner n'est pas seulement un "métier" : C'est un art dans lequel intervient la personnalité du maître, son tempérament, son caractère.

« On n'enseigne pas seulement ce que l'on sait, on enseigne ce que l'on est. » (J. James)

- Chacun des gestes est soumis au contrôle public.

Rapports avec la population

Cette fonction ~~lui~~ donne une autorité qui peut faire servir au bien public sans jamais entrer dans la lice.

- Se montrer prodigue de ses conseils toutes les fois qu'il s'agit de faire triompher le droit, de combattre l'injustice ou l'intolérance, d'apaiser les conflits, de servir enfin les intérêts matériels ou moraux de la collectivité qui l'entoure.

- Ne pas donner toutefois l'impression d'une activité réformatrice.

Ignorer les querelles de famille.
L'instituteur est le représentant de la nation au service des habitants d'un village.

Occupations extra-scolaires

- Interdiction à tout fonctionnaire d'exercer, à titre professionnel, une activité privée lucrative.
  (Exception : maire - adjoint)

- Pour secrétaire de mairie deux conditions :
  - Conserver une entière indépendance.
  - Eviter tout empiètement du secrétariat sur le service scolaire

L'Instituteur et la vie publique

- Tout citoyen est libre de ses opinions comme de ses croyances. Mais toute liberté a des limites. Nous sommes quand même liés par le règlement qui régit telle ou telle société (Ex : Un citoyen inscrit dans une société musicale qui refuserait de jouer tel ou tel morceau.

Mais « serviteur de la nation » n'est pas égal à « serviteur d'un parti ».

« Ce n'est pas parce que la force triomphe que la force a raison »

- Professer hors de l'école des opinions contredisant son enseignement civique serait pour l'instituteur un manquement à la logique ou à la sincérité.
- L'école laïque, issue de la Révolution, création de la République, « est et doit rester une force antagoniste de toutes les formes d'oppression et de tyrannie. »
  - Tout, sauf ce qui pourrait nuire à l'enseignement.
  - Possibilité d'appartenir à un parti politique quel qu'il soit
  - ~~Ex~~ Exercer toute propagande qui ne constitue pas une

provocation à des actes interdits par la loi.

- Liberté de satisfaire à titre privé et, s'il le juge à propos à tous les devoirs de la religion à laquelle il appartient.

Chapitre III

La neutralité scolaire

L'école est ouverte à tous les citoyens : Nécessité d'être laïque et d'enseigner une morale laïque.

Pour cela Garantie de la liberté de conscience.

- Pas de dogme particulier
- L'école laïque est l'école de la fraternité et de la concorde ; les enfants viennent y apprendre à s'estimer, à se respecter, à s'aimer.

La morale laïque trouve ses bases solides dans :

- le sentiment de la justice
- le culte de la liberté
- le respect de la raison et de la science
- l'enthousiasme de la fraternité.

Neutralité religieuse

- Jules Ferry a écrit : « Vous êtes l'auxiliaire et à certains égards le suppléant du père de famille : Parlez aux enfants :
  - avec force et autorité (pour une vérité incontestée)
  - avec la plus grande réserve (sentiment religieux)
- Se demander si un père de famille, ici présent, ne serait pas froissé par ce que l'on va dire.
- « la conscience de l'enfant est délicate et sacrée »
- « la famille et la société ne nous demandent que de les aider à bien élever leurs enfants, à en faire des honnêtes gens... »
- « Jeter dans l'âme des enfants les premiers et solides fondements de la simple moralité. »
- l'éducation morale, à l'école publique, s'interdit tout recours à la métaphysique et à la religion.

Ecole Laïque

L'instituteur est déchargé de la surveillance dès que les enfants quittent la classe.

Ecole unique — neutralité de l'école laïque
- Principe de la "nationalisation" de l'école.

L'École de la République

- Du point de vue religieux, l'école est neutre.
- Du point de vue politique, l'école est républicaine.
  Donc école de défense et d'actions républicaines.

- Faire aimer la Patrie, c'est exalter ses gloires morales et sa puissance de rayonnement; c'est aussi la montrer sous son véritable aspect pacifique, bannissant toute idée de haine - ni haines de classes, de races ni de peuples. haussant son idéal jusqu'à l'amour de l'humanité.

- Faire aimer la République, c'est enseigner la supériorité des institutions démocratiques qui concilient le maintien de l'ordre avec la recherche du progrès, qui assurent le droit de libre discussion sous la garantie du respect de l'autorité et des lois.

- Ne pas faire oeuvre de partisan -

Chapitre IV

Devoirs envers les élèves

Aimer les enfants

- Etre impartial
- Etre cordial
  "Le maître doit se faire le camarade de l'enfant" (Rousseau)
  "L'enseignement est une amitié." (Michelet)
- Enseignement familier, simple, cordial.
- Pratique de l'auto-discipline
- Punition → emploi exceptionnel
- Etre affectueux - Récompenses aussi pour l'effort méritoire
- Etre juste.
  Chaque petit être a son tempérament, son caractère, ses tendances, et l'on observe dans chacune de ses facultés, des degrés variables à l'infini.

L'école moderne prend la charge totale de l'enfant (ainsi que de la vie physique - et la santé - de l'enfant).

La santé des enfants

L'ordonnance du 18 octobre 1945 a rendu obligatoire l'inspection médicale scolaire.

Les éducateurs sont les collaborateurs immédiats des médecins et de leurs adjointes.

- Toute activité doit être suivie du délassement nécessaire.

Pendant la classe, il aura le souci de la tenue correcte des enfants de manière à éviter les déformations, la myopie, etc. il surveillera l'aération, l'éclairage, le chauffage des salles, le choix des jeux pendant les récréations.

Il fera pénétrer à l'école, et de là dans les familles, les habitudes d'hygiène.

- Ne jamais renvoyer chez lui un enfant malade sans le faire accompagner.

L'éducation

L'instituteur montrera qu'au delà du foyer familial, qui reste le cadre affectif de base, il y a des multitudes fraternelles qu'il faut chercher à connaître pour apprendre à les aimer.

- Développer l'esprit d'équipe.
- Exalter le sens social.

L'orientation

A partir de l'âge de onze ans, d'abord vers des cycles d'études correspondant aux diverses branches de l'activité nationale, ensuite vers une carrière.

Les œuvres complémentaires

Par les activités, l'écolier y commence l'apprentissage de la vie sociale. Il y acquiert le goût de l'initiative et de l'action disciplinée, le sens des responsabilités, le sentiment de la solidarité, le respect du bien commun et le désir de l'améliorer.

- œuvres scolaires = coopératives, mutualités - cinés-jeunes, etc.

- œuvres postscolaires et périscolaires = amicales - associations ~~d'enseignement~~ d'anciens et anciennes élèves - foyer communal d'éducation populaire

- organisation de petites fêtes à l'école.

UFOLEP - UFOLEA - UFOLEIS - UFOVAL

Chapitre V

Devoirs à l'égard des Familles

Coopération de l'école et de la famille

- Véritable collaboration du maître et du père de famille.
- le maître est le délégué de l'État.
- livret scolaire ou livret de scolarité, rendu obligatoire dans toutes les écoles primaires par la loi du 11 août 1936
- le père a le droit de savoir.
- Tenir compte de la mentalité du milieu familial - (parents sévères ou trop indulgents)
- Favoriser le fonctionnement d'un conseil (ou association) de parents d'élèves. Ce conseil a pour mission de :
  - défendre les intérêts matériels et moraux de l'école.
  - préconiser les mesures propres à assurer le bien-être des élèves,
  - faire entendre ses voeux au sujet de l'organisation des annexes telles que la caisse des écoles, la cantine, le service médical, et de l'école elle-même, sans toutefois s'immiscer dans les questions d'enseignement proprement dit.
- fête de la quinzaine de l'école publique (au 3e trimestre).

L'Instituteur et la fréquentation scolaire

- l'instituteur est à la base de la fréquentation scolaire
- propagande en faveur de l'instruction.
- Tenir le registre des entrées et des absences.
  - S'enquérir des motifs d'absence
  - Envoyer un billet d'absence comportant une réponse
  - Ou bien faire une visite.
- le droit de l'enfant à l'instruction prime toute considération d'intérêt (Se montrer ingénieux et conciliant)
- Dispenses accordées par l'I d'A à partir de 12 ans pour 6 semaines par an, en dehors des vacances.
- Possibilité de changer les heures en été (autorisation du maire et de l'I. P.)
- Bonnes relations ne sont pas prétexte à la concession ou à l'acceptation d'une faveur.

- la caisse des écoles est obligatoire dans chaque commune

Chapitre VI

Les Relations avec les collègues.

Solidarité

- L'école est une. Tout enseignement est une collaboration.
- Ne pas entrer dans l'intimité.
- Critiquer un collègue, c'est le diminuer dans l'esprit public, et par conséquent, diminuer le corps tout entier.
- toute déconsidération qui l'atteint vous atteint aussi.
- Soutenir toujours ses collègues, (même s'ils ne nous soutiennent pas).

- que jamais les élèves ne soient témoins d'un désaccord
- Une seule préoccupation : le bon renom de l'école.
- adhésion au syndicat professionnel.
- Défense de l'école laïque.

En résumé :

Solidarité ! entre collègues pour l'école, & pour sa renommée publique, pour défendre les intérêts communs.

Le directeur et ses adjoints

point de vue administratif

- Régler sous sa responsabilité les questions purement administratives :
- relations avec les autorités locales, municipales et académiques
- rapports avec les familles, touchant à l'entretien des bâtiments, à l'hygiène scolaire, à l'ordre général de l'établissement.

point de vue pédagogique

- la Responsabilité de la bonne organisation pédagogique
- doit guider les débutants
- coordonner leurs efforts vers le but commun.
- doit se garder de critiques
- (mesure, tact et bienveillance)

Ses conseils peuvent être discutés, mais non refusés.

Le conseil des maîtres a pour objet de faire participer plus intimement tous les maîtres de l'école à la bonne administration de l'établissement.

Le conseil des maîtres.

Examine et discute les problèmes relatifs à la vie pédagogique de l'école :
- élaboration du règlement intérieur
- passage des enfants de l'école maternelle à l'école primaire
- Répartitions des maîtres et des élèves dans les différentes classes
- questions relatives à l'application des programmes, au choix des livres, aux méthodes d'enseignement, à l'entretien de la bibliothèque, etc.

- Le directeur décide seul. Il en réfère à l'I. Primaire

Chapitre VII

DEVOIRS ENVERS LES AUTORITÉS

Les autorités locales

Le maire n'est pas une autorité scolaire. L'instituteur est son administré - Il n'est pas son subordonné hiérarchique

- Première visite pour le maire - courtoise - déférente -
- Impression du 1er contact -
- l'instituteur ne peut être l'homme dans la main d'un parti -
- obligation d'aviser le maire pour : exclusion d'élèves ou interruption de service -
- l'inst. recevra aussi de temps en temps le délégué cantonal (les exercices de classe peuvent continuer en sa présence)
- l'inst. est le gardien de l'école -

L'inspecteur de l'enseignement primaire

- chef immédiat
- ne pas hésiter à prendre conseil de son inspecteur -
l'I. P. ne doit pas ignorer toute situation "difficile" dans laquelle peut se trouver un inst -

- Une inspection est sanctionnée par un Bulletin d'inspection

- Dans le cas d'une injustice de la part de l'I. P., l'inst peut en référer au l'I d'A.

Les garanties contre l'arbitraire

Les décisions ne sont jamais prises par une autorité sans contrôle - La proposition motivée du chef hiérarchique est de rigueur.
Les assemblées consultatives sont :
- les commissions administratives paritaires (questions

de personnel)
- comités techniques paritaires (organisations et fonctionnement des services)

- En 1924, les syndicats de l'Enseig. furent reconnus par l'administration.
En 1925 furent habilités à participer aux Comités consultatifs départementaux.
En 1946, reçurent une existence légale.

La correspondance administrative

- N'écrire "Monsieur" en toutes lettres que pour le destinataire
- Si un dossier est joint, prendre une feuille double, ou à défaut épingler.

- Une feuille pour chaque affaire.
- S'il s'agit d'une réponse, rappelez l'objet, le numéro ou la date de la demande.
- Correspondance par voie hiérarchique. (Seulement en cas d'urgence adresser directement - un double par voie hiérarch.)

Conclusion.

- Aimer sa patrie, c'est avoir la volonté de la défendre contre toute agression, c'est aussi vouloir qu'elle soit toujours plus fraternelle et plus humaine.

DEUXIÈME PARTIE

Historique, et Organisation générale de l'Enseignement Primaire.

Chapitre I (Historique)

- Durant tout le M. Age et les Temps Modernes, l'Eglise exerça un monopole de fait sur l'Enseignement.
- Création de l'Université en 1203 sous les auspices du pape Innocent III → hautes études

~~HISTO~~ **Avant 1789**

- l'Enseignement rudimentaire dans les "Petites Ecoles" était placées sous l'autorité du chanoine.
- l'Edit de Nantes (1598) favorisa l'éclosion des écoles particulières
- Edit de révocation de l'Edit de Nantes (1685)

Au XVIIe siècle, le maître d'école reçoit ~~une~~ du chanoine une autorisation, ou lettre de maîtrise, moyennant finances. École payante -

- Étude du latin d'abord - du français ensuite -

- jusque 1789, l'état ne participe pas de ses deniers à l'Enseignement du Peuple -

La Révolution de 1789

Démolition et Reconstruction de l'Enseignement -

- « Ne regardez pas à la dépense, s'écriait Danton ; après le pain, l'instruction est le premier besoin du peuple. »

1791 - Un décret astreint tous les professeurs et instituteurs au serment civique -

18 août 1792 → Un décret toutes les corporation -

Enseignement du 1er Degré à tous les enfants -

« Les enfants de l'État, disait La Chalotais, doivent être élevés par des membres de l'État. »
C'est l'origine de l'école publique.

- Législation :
Décret du 17 août 1792 : adoption du projet Condorcet (enseignement national, unique, gratuit et neutre).

Sous la Convention, la liberté de l'enseignement est admise « Tout citoyen pourvu d'un certificat de civisme et de bonnes mœurs peut ouvrir une école. »
- La Convention envisage la création d'une école normale à Paris (les cours ne duraient que 4 mois).

L'Empire

- Par décret du 17 mars 1808, Napoléon reconstitue l'Université (« Aucune école, aucun établissement ne peut être formé en dehors de l'Université et sans l'autorisation de son chef »)
- La véritable école normale était la congrégation des Frères de la doctrine chrétienne -
En 1830 une douzaine d'écoles normales (pour garçons)

- les maîtres d'écoles étaient nommés par les maires et les préfets
Bases de l'éducation → "Religion et fidélité" à l'Empereur

La Restauration

Les bases devinrent « la Religion et la Monarchie »

8 avril 1824 = l'Enseignement Primaire est placé sous la direction des évêques
Instruction publique placée sous le ministère : l'évêque Frayssinous.

Attestation de capacité : la 1ère fois en 1808.
En 1816, → examen régulier pour l'obtention du brevet d'instituteur.

"maîtres ambulants" ou "petits maîtres".
l'école se tient soit dans une grange, une écurie, ou ~~chez~~ ~~où~~ chez le maître (où il dort, mange et enseigne)

La loi Guizot : 1833

Etape importante dans l'organisation de l'Enseignement Primaire. (Instruction à caractère moral et religieux)
- Création de comités de surveillance.
Tous les degrés de l'enseignement primaire sont prévus
- les salles d'asile (en 1886 → écoles maternelles)
- l'école élémentaire
- l'école primaire supérieure (1ère fois) (transformés en 1942 ~~fin~~ en CC. et collèges)
- l'école normale

La révolution de 1848 ne fit que confirmer "L'enseignement est libre. La liberté d'enseignement s'exerce selon les conditions de moralité et de capacité déterminées par la loi et sous la surveillance de l'Etat.

la loi Falloux : 1850

- Violente réaction contre les institutions révolutionnaires

loi du 15 mars 1850
- admet des équivalences au B. de Capacité
- la lettre de obédience tient lieu de Brevet de C pour les institutrices congréganistes.
- les comités locaux, et d'arrondissement sont supprimés
- Prévoit la suppression des écoles Normales.

- l'école est confessionnelle

la loi Falloux : 1850

la loi de 1850 fut amendée par la loi du 14 juin 1854
- rend aux préfets la direction de l'enseignement primaire (confié en 1808 et retiré en 1833)
- Institue le conseil départemental pour assister le préfet
- le maître d'école reste sous la dépendance du curé.

(En 1865, 28% des hommes, 44% des femmes ne savent signer leur acte de mariage)

la loi Duruy 1867

Victor Duruy demande l'obligation et la gratuité scolaires
Il obtient la promulgation de la loi du 10 avril 1867
- institue les caisses des écoles.
- oblige toute commune de 500 habitants et au-dessus d'avoir au moins une école publique de filles

La Troisième République

(En 1871 Jules Simon dépose un projet de loi : Tout enfant de 6 à 13 ans doit recevoir une instruction constatée par un C.E.P.

A partir de 1879, nombreuses réformes (sous l'impulsion d'hommes comme J. Ferry. Paul Bert, F. Buisson) :

Ecoles normales : (loi du 9 août 1879 - E.N. filles et garçons
Conseil Supérieur : (loi du 27 février 1880 - réorganisation et exclusion des représentants du clergé)
Enseignement secondaire : (loi du 21 déc 1880 → féminin)
Capacité des maîtres : (loi du 16 juin 1881
(Brevet de Cap. exigé - abolition des équivalences)
Gratuité :
loi du 16 juin 1881 dans les écoles Primaires Publ.
loi du 31 mai 1933 amorce celle de l'Ens. Second.
Obligation scolaire :
loi du 28 mars 1882 → pour les enfants de 6 à 13 ans
loi du 9 août 1936 → jusqu'à 14 ans
lois du 2 avril 1918 et du 21 juillet 1919 prévoient celle Enseig. Agr. ména. Industriel ou com. après 13 ans
Neutralité de l'Enseignement public :
loi du 28 mars 1882

Maisons d'école
loi du 20 juin 1885 → subvention de l'État aux communes

Textes organiques qui déterminent les conditions de création et de fonctionnement des écoles primaires.
- écoles publiques et privées.
- Établissement de la laïcité.
- Principe de la liberté de l'Enseignement.
- Soumet les établissements privés à l'inspection des autorités scolaires.

Lois des dépenses (19 juillet 1889)
Lois sur les associations (7 juillet 1904)
Laïcité de l'État (9 décembre 1905)
Enfants déficients (15 avril 1909) - Écoles spéciales -
Enseignement technique (25 juillet 1919) bases de cet enseignement

Résumé

les Lois de 1881, 1882 - 1886 sont les plus importantes
- obligation de l'instruction primaire
- Liberté contrôlée de l'Enseignement privé.
- Gratuité, laïcité de l'Enseignement primaire public.

L'école publique devient l'école de la démocratie.

"L'État Français" 1940-1944

législation contraire à toutes les traditions nationales

La IVe République

Rétablissement de l'essentiel en vigueur avant la guerre (9 août 1944)

Le Recteur nomme les instituteurs (1944 et 1945)
- Comités techniques et Commissions adm. paritaires (19 oct 1946).
- la loi du 9 mai 1951 fixe le statut des instit. remplaçants
- loi Marie (21 sept 1951) attribuant des bourses nationales aux élèves des établissements secondaires privés.
- loi Barangé (28 sept 1951) subventionnant les écoles privées sur les fonds de l'État.

Chapitre II

ORGANISATION GÉNÉRALE

L'Enseignement primaire est donné :

- Dans les école maternelle (de deux ans révolus à 6 ans).
- Dans les classes enfantines
- Dans les écoles primaires élémentaires et dans les classes primaires annexés aux établissements du second degré.
- Dans les C.C. annexés aux écoles prim. élém.
- Dans les cours d'adultes.
- Dans les École et classes de perfectionnement pour les enfants arriérés.

- Les écoles normales primaires sont des établissements publics, gratuits (écoles annexes - écoles d'application et classes d'application.

Les écoles normales supérieures de Fontenay et de St Cloud sont des établissements nationaux. (pour les prof. d'E.N. et de collèges)

Enseignement du second degré

- Enseignement classique — dans les lycées
- Enseignement moderne — lycées et collèges

→ 7 années d'études divisées en 2 cycles sanctionnées par le baccalauréat

(l'Enseignement moderne dit court conduit en 4 années au B E ou au B.E.P.C)

- Enseignement technique — collèges et sections techniques de collèges - les sections professionnelles de CC, les ateliers-écoles, les écoles de métiers - les cours profession. les écoles nationales d'arts et métiers - etc -

→ Conduit à des brevets techniques ou à des C.A.P.

(Est institué des cours spéciaux aux employés et ouvriers désireux de se perfectionner dans une spécial. technique (26 mars 1958)

Enseignement du Second degré

- Enseignement agricole public
  - 1er degré
    - donné par les instituteurs (postscolaire agricole)
    - postscolaire agricole ménager (institutrices)
  - 2ème degré et 3e degré
    - Sous l'autorité du ministre de l'Agriculture (école nationale d'enseignement ménager-agricole) -- etc -
- Education physique et sportive
  - 1 institut national des sports
  - 2 - E. N. S d'Ed Ph et Sport (g. et f.)
  - 1 institut Nat. E. Pop.
  - 1 Ec. Nationale de Sports d'hiver
  - 15 centres régionaux d'E. P. et Sp. et d'Ed. populaire -

TROISIÈME PARTIE

Administration de l'Enseignement Primaire

Chapitre I

Administration Centrale.

Le Ministre

- 1 ministre de l'E. Nat. de la jeunesse et des sports secondé par :
  - 1 ou plusieurs secrétaires d'état
  - Services de l'adm. centrale
  - les inspecteurs généraux
  - divers conseils et commissions nationales
- assure et contrôle le fonctionnement
  Surveille et contrôle l'enseig. libre.
  C'est lui qui fixe les programmes -
- exerce un pouvoir disciplinaire -
- juge en appel et dernier ressort pour les sanctions contre les inst -

Commissions et Comités paritaires

- **Une commission administrative paritaire** est créée au ministère pour chaque corps de fonction. 8 représent. de l'administrat.
  - le directeur général
  - 3 Insp. Généraux
  - 2 I. d'A
  - 2 I. P.
  - Recrutement, titularisation, avancement, mutations, disciplines. etc
- **Une commission technique paritaire** (auprès de chaque direction ministérielle) (8 rep.)
  - Ont à connaître des questions intéressant l'organisation et le fonctionnement du service.

Conseil d'Enseignement

Est créé

Un conseil de l'Enseignement supérieur

" " du second degré

" " du premier degré

" " technique

" de l'Éd. populaire et des Sports.

Chaque conseil se réunit au moins 1 fois par an, et comprend une section permanente.

Le conseil de l'Enseig. du 1er degré est composé du :
- directeur de cet enseig.
- directeur des services d'Enseig. de la Seine, membres de droit
- 9 membres nommés par le ministre
- 21 fonct. en exercice.

avis sur les programmes - règlements adm. discipl. & régl. des examens à la scolarité - les constructions scolaires

Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale

est composé de :
- 14 membres de droit
- 10 membres nommés par décret
- 30 membres titulaires
- 5 représentants de l'enseig. privé

- tous élus pour 4 ans et renouvelables
- Consulté pour toutes les questions d'intérêt public de l'Enseig/p. ou

C. S. de l'Ed. Nation (suite)

En matière contentieux et disciplinaire est composé de 24 membres.

Une section permanente présidée par le ministre est composée de 16 membres, dont 10 élus par le C.S. et 6 choisis par le ministre parmi les membres du C.S.

Cette section étudie les affaires avant qu'elles ne soient soumises au C.S.

Chapitre II

Administration Académique

17 académies : Aix. Alger. Besançon, Bordeaux, Caen, Clermond-Ferrand, Dijon, Grenoble. Lille. Lyon, Montpellier, Nancy. Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg et Toulouse.

1 recteur à chaque Académie

1 I. d'A pour chaque département

A chaque recteur sont adj.

- 1 insp. gen. des écoles élément.
- 1 I. principal de l'En. Technique
- 1 I. princ. d'l'Ed. Ph. S.
- 1 médecin inspecteur

Sous sa présidence sont constituées :

- des commissions ad. paritaires
- un comité techn. paritaire

Le Recteur

- nommé par le ministre (seule autorité)
- grade de docteur
- a le droit d'inspecter tous les établissements
- nomme ou délègue lui-même à certains emplois
- nominations des inst. titulaires, mutations. (sur prop. de l'I. de l'I. d'A)
- déplacements d'office - rétrogradation - suspension, révocation
- Les E.N. relèvent de lui directement
- autorité à enseignement - discipline - personnel - administr. comptabilité.

Chapitre III

Administration départementale

Le préfet

- préside et convoque le C.D. - instruit les affaires qui lui sont soumises.
- notifie et fait exécuter les décisions du conseil

le préfet (suite)

- préside le comité consultatif du service de santé scolaire et universitaire.
- a autorité sur l'administration communale.
- préside le Comité Départ. des construc. scolaires.
- qualité d'imposer aux communes les dépenses obligat.
- ont entrée dans les écoles publiques de leur département (mais non droit d'inspection).

Inspecteurs d'Académie

- délégué par le ministre
- grade de docteur (doctorat) ou agrégation.
- Avoir rempli des fonctions de professeur ou maître de conférences
- peuvent être nommés au bout de deux ans de délégation.

Attributions

- exerce sous l'autorité du recteur, tous les services.
- secondé par divers inspecteurs.
- est vice-président du C.D.
- est président du comité paritaire
- " " de la commission paritaire du département
- droit d'inspection (écol. publ. et privées du dép.
- désigne, délègue, propose au recteur
- chargé d'assurer l'exécution de la loi sur l'obligation scol.
- déclaration d'ouverture des écoles privées peut faire opposition

Inspecteurs de l'enseignement primaire

- nommés par le ministre
- pourvus du C.A. à l'inspection et fait un stage de 2 ans comme délégué inspecteur.
- 1 an des fonctions d'inspecteur admissibles des épreuves orales

Attributions :

- placés sous l'autorité immédiate de l'I. d'A.
- reçoivent et instruction, de l'I. d'A. du Recteur, I.G. et ministre
- donnent avis sur nominations, mutations, récompenses, peines di.
- Inspectent les écoles primaires (publ. et privées)
- contrôlent la répartition des élèves
- approuvent l'emploi du temps.
- instruisent toutes les affaires relatives à la création d'écoles
- visitent locaux avant l'ouverture
- président les conférences pédagogiques, les commissions d'examen du C.E.P.

Deux I.P. désignés par le ministre font partie du C.D.

La Psychologie et la connaissance des enfants

A la connaissance du maître par les élèves correspond celle pratique des élèves par le maître.

A. La première Enfance (jusqu'à 3 ans)

- l'enfant reçoit tout et ne donne rien -
- le but de l'éducation est justement de développer en lui le sens de la réciprocité

1) Nécessité pour les éducateurs de connaître « l'enfant »

- enseignement et éducation strictement adaptés aux besoins des élèves
- Se débarasser de 3 erreurs
  - ne pas traiter l'enfant comme un adulte
  - ne pas croire que l'enfant est toujours pareil à lui-même et qu'on peut en user avec lui de la même manière
  - qu'un enfant en vaut un autre, qu'il est semblable aux autres

(l'enfant traverse différentes phases évolutives)

« La Nature veut que les enfants soient enfants avant que d'être hommes. »

2) Vue générale de l'évolution de l'enfant

enfant = être en continuel devenir (biologiquement, psycholog. et socialem.)

- 1re enfance
  - débute par la crise de la naissance
  - vie végétative
  - d'équipement sensori-moteur
  - de découverte: sevrage, marche, langage
  - crise négativité
- 2e enfance (3 ou 4 ans): « âge de l'égocentrisme » (préoccupation de lui-même)
- 3e enfance
  - période d'accomodation progressive.
  - atteint le stade du sociocentrisme
  - 5 ou 6 ou 7 ans, s'installe ce grave déséquilibre physiologique, psychique et social qui est l'adolescence

agir vite et efficacement dans les premières années de la scolarité

La première enfance

Après le terrible traumatisme (choc) de la naissance, événements, qui sont autant de ruptures d'équilibre, jalonnent cette évolution.

A) Le Sevrage
- le plus douloureux
- passage à l'auto-nutrition
- prise de conscience (1re fois) de la séparation
- apparition du complexe de sevrage
  - pouces ou porte-plumes sucés
  - accès de gourmandise
  - ronger les ongles

aux sevrages retardés → retard dans le développement physio-psychologique.

(enfants « sages et délicats » que les fait appeler des filles.)

B) La marche
- marque un changement radical dans la vie de l'enfant.
- affranchissement du comportement.
- conscience de lui-même
- heurts physiques et psychiques (objets, pas...)
- limites de son moi
- accède aux notions d'objet, de cause, d'espace, et peut-être de temps
- Connaissance : le Monde et le Moi.

enfant instable → insuffisante volonté.

École Primaire : Recherche de la souplesse et de la grâce (un des buts de l'éd. Phy.)

C) La parole

« la découverte que tout objet a un nom est un moment important dans la prise de possession du monde ». (A. Ferré)

- La parole consomme ainsi cette libération du moi

D) ~~La~~ Conclusion

Cette scission du moi et du non-moi a ses répercussions sur la vie affective de l'enfant.

Sa croissance va s'infléchir graduellement dans le sens d'une « évolution de l'organique vers le spirituel par une insertion progressive dans le social ». L'éducation doit l'aider dans le même sens

4) L'eveil du sentiment moral dans la 1ère enfance — L'enfant en a assez des choses vues. Il a soif de l'inconnu, de l'inédit, peut être même du défendu.

La Seconde enfance (de la 3e à 6e année)

1) La crise personnaliste (une partie de la 4e année)
- Le Moi, qui commence à prendre conscience de son existence propre, tend à s'individualiser.
- Le Moi psychique tente de se dégager du moi physiologique
- Manifestations multiples
  - opposition à l'entourage.
  - esprit de contradiction
  - âge du « gosse insupportable »
- Crise à suivre avec beaucoup d'attention

2) Traumatismes refoulements complexes
- l'énergie vivante de l'enfant, ou libido, tend à réaliser ses désirs pour s'épanouir, mais cette énergie se heurte à la contrainte sociale qui limite son expansion.

3) le jeu
- soit un simple délassement, une récréation qui repose du travail.
- soit une dépense d'un trop-plein d'énergie. (Spencer)
- utilité positive - occasion d'exercice pour les instincts (Groos)
- matière à stimulation des organes (Carr)
- activité de dérivation (Claparède)

pour la 2e enfance : → Jeux d'imagination (Vivre dans un monde irréel)
- toujours imitation de l'adulte et du milieu

4) La perception
- La perception est l'opération par laquelle chaque être prend possession des réalités. Cette opération est entachée chez l'enfant par certaines particularités qui l'empêchent de voir le monde tel qu'il est. Sa Caractère dominant → la subjectivité.
- Animiste. illusionniste. Réaliste. Artificialiste et anthropocen=triste. Difficilement analyste - Pointilliste.

5) la mémoire (1re ans)
- loin d'être parfaite. - sensorielle (faits concrets) - pratique
- sporadique - confuse. affective - imprécise -
- progrès de la mémoire liés à ceux du langage.
- chaque image doit correspondre à un mot - un objet : —

6) **L'attention** (papillonnante, étroite, discontinue, toujours soumise à l'activité du moment)

- n'est pas une « faculté » mais une attitude -
- a) **l'attention spontanée**
  - attitude de l'être sollicité par une sensation visuelle, auditive, tactile, etc -
  - est passive, subie par le milieu
- b) **l'attention réfléchie**
  - attitude de l'être qui arrête lui-même...
  - est active, voulue -

7) **l'égocentrisme**

le MOI -
- enfant de 4 à 6 ans manque d'objectivité - confond la causalité universelle avec la sienne propre.

8) **Les effets de l'égocentrisme sur le langage et la pensée**

Peu porté à s'effacer au profit d'autrui, il parle peut-être avant tout pour lui-même, croit que sa pensée est visible de l'extérieur et n'éprouve pas le besoin de l'expliquer.

9) **Les débuts du graphisme**

d'abord griffonnage (joie des enfants) puis dessin et enfin écriture.
- loin de dessiner ce qu'il voit, l'enfant se borne longtemps à reproduire un modèle interne.

10) **Le commencement de la scolarité**

L'éducatrice maternelle doit:
- liquider la crise personnaliste ou ses séquelles;
- satisfaire le besoin de jouer,
- exercer la perception pour commencer à faire voir le monde tel qu'il est.
- entraîner la mémoire et la socialiser
- développer l'attention volontaire et l'objection.
- résorber l'égocentrisme et en limiter les effets.

11) **Lecture**
La méthode française dans l'éducation maternelle

l'école doit lui apprendre à se servir de ses jambes de ses bras, de ses doigts, de ses yeux...
- qu'il soit entouré d'objets familiers.
- qu'il apprenne naturellement à parler.

LA troisième enfance (de 7 à 13 ans)

1) La crise psycho-sociale
- le passage au milieu scolaire lui est semblable à un nouveau sevrage.
- recul et transformation de l'affectivité
- diminution des jeux
- connaissance du monde réel
- intégration sociale et passage de l'égocentrisme au sociocentrisme

2) Recul et transformation de l'affectivité
- intérioriser l'affectivité — Cette compression affective s'accompagne d'une surexcitation de l'amour-propre.
- désir de briller dans le travail ou dans le jeu.
- Substitution par l'école de la liberté de la 2e enfance par la contrainte au travail, et l'amusement par l'activité sérieuse.
- l'école le libère et en fait un être civilisé.

3) Diminution des jeux et substitution du jeu réglementé au jeu libre
- triompher toujours — montrer sa supériorité.
- Respecter la règle du jeu, c'est déjà amorcer son intégration à un groupe social.
- en suivant les jeux des enfants, l'éducateur les voit s'acheminer progressivement vers la fin de l'enfance.

4) Déplacement de l'intérêt du moi au non-moi : connaissance du monde réel

A) Acquisition des outils de la connaissance
- instrument principal → LANGAGE
- langue parlée (sons → idées)
- langue écrite (sons → signes graphiques → idées)
- précision et correction

B) Organisation de nouvelles conduites
- attention ↓ volontaire
- et habitude
  1) par essais et erreurs
  2) réflexe conditionné (signal)
  3) imitation d'un modèle

c) Exploration du non-moi

C'est le rôle de l'école d'assurer la connaissance par l'exploration méthodique du milieu, immédiat et lointain.

Deux mondes vus par l'enfant
- monde vu par lui, mi-réel, mi-imaginaire
- monde vu par l'école, objectif et transcendant.

5) Intégration sociale et passage de l'égocentrisme au sociocentrisme

- le conformisme aux ordres du maître est la première qualité de l'écolier : C'est un commencement de moralité, donc de socialité.
- « l'obéissance n'est vraiment morale que si elle traduit le respect de l'enfant pour la règle » (Durkheim)
- le jeu est à ce point de vue une haute école de moralité.
  - coopération scolaire
  - travail par équipes

  offrent à cet égard des ressources insuffisamment connues et mal exploitées.

6) Conclusion. Les progrès de la personnalité

deux progrès:
- maîtrise de soi : par répression des pulsions égocentriques.
- choix de soi : par loyalisme envers le maître ou la règle, symboles des idéaux.

7) Evolution de la personne dans la 3e enfance

- l'action et les curiosités de l'enfant → monde extérieur.
- d'abord vivement châtié par les membres du groupe -
- constitution de "société"
- Sa personne est ensuite dans la phase catégorielle.
- Son adaptation au milieu se rapproche de celle de l'adulte
- Vient une nouvelle crise : la puberté.

L'ADOLESCENCE (de 13 à 20 ans)

1) Nouvelle crise personnaliste

Sujet à des sentiments contradictoires, à des impulsions et des reculs, l'adolescent (garçon ou fille) se dresse contre son entourage (phase de la puberté - âge ingrat).
- âge de la bande, de l'amitié — puis période de calme)

3 points importants:
- recrudescence de l'égocentrisme
- réveil de l'affectivité
- poussée intellectualiste.

2) Recrudescence de l'égocentrisme

- nouvelle affirmation du moi. (comme celle du début de la 2e enfance
- âge de la susceptibilité -.
- âge de la fantaisie (! langage - vêtements . tenue)
- poussée vers l'extérieur.
- poussée vers l'intérieur (vie intérieure, rêveries.)
- manifestation d'un second sevrage, surtout psychologique.

3) **Réveil et épanouissement de l'affectivité**

Hyperémotivité { rougeurs subites - rires fous - larmes faciles - accès de mélancolie.

↓ prépare la voie de la TIMIDITÉ.

Timidité est le fruit de l'attention portée à soi et aux autres - est à la fois ~~aig~~ le sentiment aigu et exagéré de ses imperfections ou de ses faiblesses et la crainte du jugement d'autrui auquel on accorde trop d'importance.

Timidité : consiste en un véritable dédoublement du moi en un moi-acteur et un moi-observateur, accompagné de tout l'être agissant qui s'en trouve paralysé.

Timidité prolongée = arrêt du développement

- le jeune homme n'a qu'un ami sûr - la jeune fille ne fréquente vraiment qu'une seule amie.
- 1ère amourette → prise de conscience de la personnalité totale, l'élan intégral vers l'âge adulte.

4) **La poussée intellectualiste**

- façon de s'affirmer → pour le moi psychique - but de l'adolescent → développer son intellect pour { pouvoir s'introduire dans l'univers spirituel
- goût des formules simples - -
  raideur intellectuelle → { révélateur d'une certaine pauvreté conceptuelle.
  goût de l'idéalisme sous toutes ses formes.

5) **L'aide de l'éducateur à l'adolescent**

- l'adolescent souhaite faire, seul, l'essai de sa personnalité et de son autonomie - l'adulte lui apparaît → obstacle
- Pour se libérer → besoin de s'affirmer (phy. psy. affect.
  devoir de l'éducateur → l'aider. -
  Physiquement { → ne pas contrarier besoin et désir
  ↘ contrôler seulement
  Intellectuellement → Imposer le moins possible ses idées.
  Affectivement → { Sdoigté - l'adolescent se renferme et ne supporte aucune intrusion.

6) **l'Education sexuelle**
- devoirs de l'éducation
  - définir clairement le contenu du problème,
  - le résoudre au mieux des intérêts de la jeunesse.
- "aider l'adolescent à passer le cap des tempêtes de la puberté." »
- éveil d'un haut idéal axé → sur le respect de la femme

7) **La timidité maladie de l'adolescence**
- Le timide établit un rapport grave et total entre le monde et lui-même.
- timidité n'est pas apathie.
- Elle n'est qu'un symptôme de caractère.

IIe PARTIE

PÉDAGOGIE PRATIQUE

1) **L'Enseignement de la langue française**
- A) **But**
  - outil indispensable à toute connaissance
  - le véhicule de la pensée.
  - lien social entre les membres d'un même pays.
- B) **Difficultés**
  - la plupart des enfants arrivent à l'école avec un langage imprécis, incorrect, insuffisant.
  - il appartient à l'inst. de préciser, rectifier et enrichir ce langage imparfait
- c) **Moyens**
  - exercices
    - Vocabulaire - Elocution - Récitation
    - Grammaire - orthographe - lecture
    - REDACTION

2) **Pédagogie du Vocabulaire**
- A) **La Méthode directe** — l'acquisition des mots et des formes de phrases se fait au contact des choses observées et des actions qu'on peut faire avec ces choses.
- B) **L'observation** = prise de possession de la réalité par la sensation.
- c) **Le contexte** — Sens des mots dans un texte.
- d) **L'Association**
  - association par le sens (marcher = galoper, trotter)
  - association par contraste (contraires)
  - association par ressemblance (synonymes)
  - association par le son (homonymes)

3) Pédagogie de l'Élocution

- Élocution = Expression de la pensée au moyen de la parole.
- Entraîner les élèves, tout au long de la scolarité, à l'usage de la parole.

- CP → Répéter les phrases lues ou dites par le maître.
- CE → Expression spontanée - exprimer leurs impressions.
- CM → Résumé de textes lus, oralement.

Ne jamais tarir la verve au profit de la correction.

4) Pédagogie de la Récitation.

a) Diction
- . Récitation = leçon de français en action : vocabulaire, syntaxe, élocution.
- - User de la voix comme d'un instrument

b) Poésie
- Littérature et art.
- enfants = êtres émotifs - extrêmement sensibles

c) Sentiment
- Comme une leçon de morale, la leçon de récitation doit être une "élévation de l'âme".

5) Pédagogie de la Grammaire

a) Double aspect de la grammaire
- 1) Discipline normative : exprime les règles que l'enfant doit respecter en parlant et en écrivant
- 2) Science inductive : observe des faits, les rapproche, les compare, détermine leurs rapports essentiels et en dégage les lois

b) Objet de l'enseignement grammatical

"L'enseignement de la grammaire a justement pour objet de faire acquérir la correction de la langue parlée et surtout de la langue écrite dans la mesure où la pratique n'y suffit pas. Il supplée à l'usage."

c) Méthode de l'enseignement grammatical

3 temps

- A) Observer : . Sur des exemples., (On reconnaît par ex, un nom féminin s'il est précédé par une
- B) Induire : Chaque exemple donne lieu à une remarque. Plusieurs remarques identiques → Règle.
- C) Imiter : Répéter pour rendre automatique

6) **Pédagogie de l'Orthographe**

2 sortes : { orthographe d'usage / orthographe de règle ou d'accord.

3 espèces de fautes :
- fautes de sons ⟹ mauvais apprentissage de la lecture (associer (donc) étroitement sonorité et écriture.
- fautes de mots → insuffisance du vocabulaire enfantin
- fautes de phrases → connaissances grammaticales insuffisantes, incapacité

orthographe des sons ⟶ Mécanique
orthographe des mots ⟶ affaire de mémoire
orthographe de la phrase ⟶ " d'intelligence

7) **Pédagogie de la lecture**

(ce n'est pas seulement savoir déchiffrer, c'est surtout comprendre)

A). Progression officielle
- 3 premières années { Au CE - arriver stade lecture courante
- Au CM → Stade de la lecture expressive
- C.E.P → Eveiller sens littéraire.

B) Qu'est-ce que savoir lire ?
"C'est être capable de traduire en sons les symboles visuels."
Cinq étapes : { déchiffrage de l'écrit - expression parlée recours au vocabulaire. recours à la grammaire et à l'analyse - compréhension.

c) Les Méthodes de Lecture
- a) Méthode synthétique { part de la lettre ou du son et passe par la syllabe pour aboutir au mot b et a ba - t et eau → teau - bateau.
- b) Méthode analytique { part de la phrase ou du mot et passe par la syllabe pour aboutir au son et à la lettre couteau = cou + teau = c + ou + t + eau.
- c) Méthode globale { consiste à parler les mots, à les écrire, à les associer - les photographier.

c) L'apprentissage de la lecture au CP
- Méthode mixte { Point de départ global, et à marche analytique, avant d'être synthétique

Pédagogie de la lecture (suite)

d) Le Perfectionnement de la lecture au CE
- Perfectionner à la fois l'outil et la fonction
- trois temps → déchiffrage - compréhension - entraînement

f) Utilisation de la lecture à partir du C.M.
- doit provoquer au maximum l'activité de la pensée personnelle de l'enfant.

Deux temps : { compréhension / expression

doit devenir → source de distraction. / → moyen de documentation

Développer le goût de la lecture et le satisfaire → (mot d'ordre dans les 4 ou 5 dernières années de la scolarité).

8) Pédagogie de l'écriture (le second outil scolaire)

Au CP { - apprentissage physique et intellectuel (1 demi-heure par jour)
- Exercice en 4 temps : { a) la lettre isolée - b) la syllabe / c) le mot - d) La phrase illustrée.

Au CE → Etudes des minuscules et majuscules. (1 demi-heure par jour)

et Au CM → - Surveiller l'écriture courante. (1 quart d'heure au CM)

9) Pédagogie du calcul

A.) But { apprendre à l'enfant à calculer rapidement et exactement.

B) La Numération { Au CP { 1 à 5 - 1 à 10 - jusqu'à 20 - puis jusqu'à 100. / formation - décomposition - nom - écriture -

c) Les opérations { Possession parfaite des tables.
une opération est un mécanisme qui doit devenir suffisamment habituel pour être inconscient.
- Avoir compris le sens des opérations et quand faut-il les faire

D) Les problèmes { - à une opération - Commencer dès le C.P.
" même à deux opérations vers la fin de l'année
manier des éléments verbaux, c'est raisonner (ceci dépasse les possibilités de la 3e enfance).
- Voir attentivement la rédaction de chaque problème.

E) Rôle de l'observation { Le système métrique est l'ensemble des mesures légales.
Ces mesures seront toujours montrées, maniées, utilisées.

F) Le calcul mental { extrêmement éducatif

G) La Normalisation des nombres et des unités : } 15,20 f. au lieu de 15,f20

10) Pédagogie de l'Enseignement de l'histoire

A) Esprit de l'Enseignement historique
- soutigner la valeur des grands exemples
- fixer l'attention des enfants sur ce qu'il y a de tonique

leçon d'histoire → leçon de morale
civisme, patriotisme

B) But
Planter des "jalons" dans les mémoires.

C) Principes
A partir du CE, embrasser toute l'Histoire de France
Histoire nationale rattachée à l'histoire locale (Réalité

D) Méthodes
1) Observation (images, portraits, documents, monuments
2) Récit (faire revivre le passé (pour imagination
3) Comparaison du passé et du présent.
4) Localisation dans le temps.

E) Conclusion
Permettre à l'enfant de découvrir la véritable histoire qui est "l'étude de l'action du temps sur les choses et les besoins auxquels elles correspondent" (besoin de se loger, de se vêtir, de se transporter, de s'instruire, d'obtenir des produits de la terre ou de les fabriquer, de les échanger, besoins sociaux, etc)
Enseignement concret, sincère, réaliste, émouvant